

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 JANVIER 2017 - 20H30

Sous la présidence de M. Jean GRESSARD, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de M. Laurent LECUELLE excusé.

Le compte rendu de la réunion du 3 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'étude des questions portées à l'ordre du jour, et à la demande de M. le Maire, accepte d'y rajouter une nouvelle délibération.

RENOVATION DE L'EGLISE :

La commission d'appels d'offres composée du Maire, des deux adjoints et de M. Raynaud Architecte s'est réunie le 23 Décembre 2016 pour l'ouverture des plis suite au marché passé pour la rénovation de l'église. Pour les deux lots, les critères de jugement des offres sont les suivants : 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique.

M. Jean MONDY présente les résultats de l'ouverture des plis

Lot N° 1 Maçonnerie : 7 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Au regard des critères énoncés précédemment, c'est l'entreprise BERAUD de la Chapelle de Bragny qui a été retenue, pour un montant de 25 466 € HT

Lot N° 2 Charpente – Couverture – Zinguerie : 8 entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Au regard des critères énoncés précédemment, c'est également l'entreprise BERAUD de la Chapelle de Bragny qui a été retenue, pour un montant de 46 806 € HT

Soit un total de 72 272,00 € HT >>> 99 584,20 € TTC

M. Jean MONDY présente l'estimatif des travaux et le projet de plan de financement.

Estimatif prévisionnel		
	HT	TTC
Maçonnerie + option	25 466	30 559,2
Couverture zinguerie	46 806	56 167,2
Total des travaux	72 272	86 726,4
Maître d'œuvre (8%)	7 128	8 553,6
Provisions pour hausses et imprévus	7 227,2	8 672,64
Provision CSPA	1 500	1 800
TOTAL	88 127,2	105 752,64

Plan de financement prévisionnel		
	Taux sur opération HT	
Restauration patrimoine non protégé (CD71)	8%	12500,00
DETR(Préfecture)	20%	17625,44
Patrimoine rural non protégé(Région)	en proportion de 15 000€ pour 117 610 €HT	11239,76

Réserve parlementaire		5 000,00
Fondation du patrimoine (mécénat)		5 000,00
Total subventions		51 365,20
FCTVA (16,404%)		14 456,39
Reste à charge commune de Chenoves(TTC)		39 931,06
TOTAL		105 752,64

Le reste à charge pour la commune sera d'environ 40 000 €. Si cela s'avère nécessaire, et afin d'attendre le règlement des subventions de la part de nos différents partenaires (Etat, Région, Département, Parlementaire. . .) et le remboursement du FCTVA qui n'auront lieu à priori qu'en 2018 le Maire demande au Conseil l'autorisation :

- ✓ d'ouvrir une ligne de trésorerie pour régler dans les délais les factures des entreprises.
- ✓ d'effectuer les démarches pour contracter un emprunt dont le montant reste à définir en fonction de notre trésorerie disponible et des autres projets d'investissement que nous souhaitons réaliser.

Accord à l'unanimité

[SITE DE L'ETANG DES VALOTTES :](#)

Reconduction et modification du bail de location de la buvette : M. le Maire présente au Conseil le projet de bail de location entre M. Thierry JOBLLOT, Président de la « Société de Chasse communale l'Arbalète » et la commune de Chenôves.

Le bail comprenant, la mise à disposition de la buvette et les terrains de jeux, est renouvelé pour une durée de 3-6-9 ans à compter du 1er janvier 2017 **pour l'euro symbolique**. La société de chasse l'Arbalète :

- ✓ prend à sa charge les abonnements eau potable auprès de la SAUR et électricité auprès d'ERDF et s'engage à en régler les consommations,
- ✓ s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile,
- ✓ informe préalablement la Mairie avant tout travaux de modification ou d'aménagement intérieur ou extérieur,
- ✓ organise le ramassage et l'évacuation des détritiques et ordures ménagères.

Aujourd'hui, la buvette est utilisée par deux associations : la société de chasse pendant la période de chasse en hiver et l'Amicale des Pêcheurs du Creux Borgne pendant la période estivale. Il a été convenu entre les deux associations qu'une convention serait rédigée pour définir entre eux un mode de fonctionnement pour la répartition des frais et des tâches d'entretien courant. **Accord à l'unanimité**

Mise en conformité des alimentations électriques de la buvette et de l'éclairage public du hameau des Valottes : Le branchement ENEDIS actuel sera exclusivement réservé à l'alimentation de la buvette et l'abonnement sera transféré à l'association de chasse l'Arbalète. Un nouveau branchement ENEDIS à la charge de la commune sera créé de toute pièce et alimentera exclusivement l'éclairage public du hameau des Valottes. Les travaux seront exécutés par le SYDESL. **Accord à l'unanimité**

Réparation de la fuite d'eau potable entre le compteur et la buvette : Le branchement appartient à la commune. Les travaux de terrassement entre le compteur et la buvette réalisés par l'entreprise Dessolin et la fourniture de la tuyauterie et des accessoires seront pris en charge par la commune pour un montant de 902,96€. Les membres des deux sociétés se chargent de la mise en œuvre de la canalisation et de son raccordement aux deux extrémités. **Accord à l'unanimité**

CONVENTION DE DENEIGEMENT :

Afin de mieux réglementer et organiser les travaux de déneigement et de salage pendant la période hivernale, le Maire présente au Conseil le projet de convention qu'il souhaite signer entre L'EARL des Verchères - Gérant : Hubert DURY d'une part et lui-même, Jean GRESSARD, Maire de Chenôves, agissant pour le compte de la commune d'autre part.

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité cette convention.

LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX :

Par courrier Monsieur Johan Bernard nous à informé qu'il ne souhaitait pas renouveler son bail de location des terrains communaux cadastré ZC 21 – 23 – 26 - 31 pour une superficie totale de 18 Ha 28 a et 53 ca au lieu dit « Les Bouillons ». Après affichage en mairie de la disponibilité de ces terrains à la location et information de la DDT, deux demandes « d'Autorisation Préalable d'Exploiter » on été transmises à cette dernière.

Le Conseil **décide à l'unanimité** de s'en remettre au choix de la C.D.O.A (Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture) pour le choix des nouveaux locataires.

DELIBERATION POUR FACTURATION DES FRAIS DE BROYAGE DE HAIES EFFECTUEES PAR LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE TIERS :

Afin de régler les problèmes d'élagage sur des terrains privés en bordure des voies communales, des travaux de broyage de haies ont été réalisés par la commune après accord des propriétaires. Les factures sont établies au coût réel en fonction du temps passé s'élèvent à : Monsieur Bernard Nectoux broyage de haies Rue de la Petite Boutière : 67,20 € TTC – Monsieur Moritano broyage bordure de bois lieu-dit « Bois du Gué : 50,40 € TTC. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le mercredi 18 janvier a eu lieu à St Gengoux le National la première réunion regroupant les 53 délégués des 36 communes de CCSCC.

Mot de bienvenue de René Delorme, Maire de Saint Gengoux qui se réjouit de rejoindre la CCSCC

Installation du nouveau Conseil Communautaire : 2 nouveaux vice présidents, René Delorme, Maire de Saint Gengoux Chargé du développement économique et Jean Pierre Billon, Maire de Marcilly les Buxy Chargé de l'eau de l'assainissement et de GEMAPI (bassin versant et rivières)

Elargissement du bureau de 13 à 15 membres : Jean Noël Gorge, Maire de Fley et Antonio Pascual, Maire de Granges

Indemnités de fonction : Le Président et Les Vice Présidents ont refusé l'augmentation de leurs indemnités de fonction qui devaient s'appliquer du fait du passage de la CCSCC moins de 10 000 habitants à plus de 12 000 habitants !

Validation de l'intérêt communautaire : Suite au regroupement des 6 nouvelles communes et des différences de compétences existantes dans chacune des anciennes structures les compétences communautaires ont été de nouveau expliquées et précisées.

PLUi : La réunion de lancement du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) destinée à l'ensemble des Conseillers des 36 communes aura lieu le jeudi 2 février à 19H00 à la salle des fêtes de Buxy.

COURSE CYCLISTE "La Route de Saône et Loire":

Cette course, organisée par l'ASPTT Chalon sur Saône, traversera les Filletières le samedi 18 juin 2017 entre 15H00 pour la caravane, et 15H33 pour les coureurs. Trois coureurs cyclistes de Chenôves participant à cette compétition, le Maire propose au Conseil de verser une subvention de 50 €. **Adopté à l'unanimité.**

BUDGET 2017 : Orientations, contraintes :

Faute d'éléments précis le débat aura lieu lors d'une prochaine réunion mais déjà :

- ✓ La diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement octroyée par l'Etat quoique réduite de moitié cette année par rapport aux prévisions (- 2 000 €),
- ✓ le surcoût du traitement des documents d'urbanisme (2 000 à 3 000 €),
- ✓ l'incertitude au niveau du renouvellement des « Contrats Aidés » dont nous bénéficions actuellement qui pourrait engendrer des surcoûts salariaux par rapport à aujourd'hui,
- ✓ le remplacement d'un des deux tracteurs (vétusté importante) mutualisé avec Saules Saint Boil,

seront des coûts supplémentaires de fonctionnement à prendre en compte dans le projet de budget 2017 et auront des répercussions sur nos possibilités d'investissement dans les prochaines années.

QUESTIONS DIVERSES :

Invitation par la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (CCSCC) à la projection du film "12 communes en ZERO PHYTO" le vendredi 27 janvier 2017 de 19H à 20H30 à la Salle des fêtes de St Boil. Une invitation sera déposée dans les boîtes aux lettres.

Installation d'une sage-femme libérale à St Genoux le National : Mme Garance REPOUX nous fait part de son installation au 1er mars 2017, en qualité de sage-femme.

Projet d'étude pour un schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales : Un devis pour la réalisation d'un schéma directeur de l'assainissement et de l'écoulement des eaux pluviales a été demandé au Cabinet Charpentier pour réaliser un état des lieux des ouvrages existants sur notre commune. Son but : détecter les éventuels dysfonctionnements, hiérarchiser des travaux de renouvellement à engager en priorité en fonction de leur impact négatif sur l'environnement et en établir les coûts estimatifs. Cette étude bénéficierait de 50 % de subvention de la part de l'Agence de l'Eau. A suivre !

Mutualisation du matériel : La commune de Culles les Roches souhaiterait se joindre aux communes de Chenôves, Saules et St Boil. Une réunion est prévue le 31 janvier à 18H à St Boil pour définir l'organisation et les prévisions d'achat de matériel en commun pour les quatre communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45